



République algérienne démocratique et populaire
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
Université Mohamed El Bachir El Ibrahimi - Bordj Bou Arreridj-
Faculté des lettres et des langues étrangères
Département de français



Procès-verbal du conseil de discipline

BBA le 16/02/2026

Les membres du conseil de discipline se sont réunis le 16/02/2026 à 10h30 pour traiter les cas des étudiantes :

Chikh Achouak

Cheraba Marwa

Les membres du conseil présents :

- Tamine Mohamed Lamine : chef du département
- Mousli Moussa Adjoint au chef de département (Président de la séance)
- Boudershem Hadda Adjointe au chef de département
- Soualah Keltoum Membre permanent
- Miloudi Imene Membre permanent
- Khelfaoui Souad Membre supplémentaire

Les membres absents

- Bensalem Djemaa Membre permanent
- Mohamed Bahamma Membre supplémentaire
- Lydia Chaoui Membre supplémentaire

Représentants des étudiants absents :

- Khaled Bounabi Membre permanent
- Miloud Naimi Membre supplémentaire

Après l'étude des cas présentés, il était question des sanctions suivantes :

- Chikh Achouak, étudiante de 3^{ème} année licence, G03 : avertissement verbal, et l'attribution de la note de zéro dans le module de méthodologie de la recherche scientifique.
- Cheraba Marwa, étudiante de troisième année de licence, G01 : Elle a commis une infraction de deuxième degré, qui inclut la tricherie lors de l'examen et de l'insolence envers l'enseignant surveillant, M. Bendrimia Salah Eddine. De ce fait, elle a écopé d'un blâme à joindre à son dossier pédagogique et de l'attribution d'un zéro dans le module de traduction. Le conseil de discipline de la faculté va statuer ultérieurement sur son cas.

La séance a été levée à 11h00

Le Chef du département

